

Tour de la Bourse
Bureau 3400, C.P. 242
800, Place Victoria
Montréal (Québec) Canada H4Z 1E9



514 397 7400 Téléphone
514 397 7600 Télécopieur

Me André Turmel
Direct (514) 397 5141
aturmel@mtl.fasken.com

Montréal, le 11 novembre 2002
N° de dossier : 115805.18

PAR COURRIEL ET PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
800, Place-Victoria
2ième étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 2A2

Objet : Demande visant l'évaluation du mécanisme incitatif à l'amélioration de la performance de SCGM en vue de son renouvellement R-3494-2002

Chère consœur,

Nous avons pris connaissance des documents soumis par SCGM le 6 novembre et désirons soumettre les commentaires suivants.

La FCEI, quant au processus, est en accord avec les 2 phases proposées ainsi qu'avec l'échéancier général proposé par SCGM quoique les délais apparaissent serrés. La FCEI apporte toutefois un bémol et considère que le rôle de la Régie de l'énergie ne doit pas être passif et doit lui permettre, en tous temps, d'intervenir dans le dossier.

Par ailleurs, la FCEI appuie de manière générale, les commentaires de SCGM relativement à la section 5 « Réponses aux questions sur les lignes directrices ».

La FCEI désire cependant indiquer à la Régie sa préoccupation suite à la lecture de l'analyse préliminaire de SCGM. La FCEI croit qu'il faut plutôt faire preuve de prudence et ne pas qualifier de quelque manière que ce soit, à ce stade-ci, la direction qui résultera de l'analyse préliminaire.

En effet, la FCEI est d'avis que tout commentaire, même préliminaire, apporté par SCGM ou par un intervenant ne doit pas venir teinter les résultats de l'analyse et donner une direction subjective pouvant biaiser l'évaluation avant même que le groupe de travail n'ait conduit sa propre analyse. À la limite, cela pourrait nuire à la bonne marche de l'analyse en groupe de travail, plus particulièrement parce qu'elle suggère des résultats qui n'ont pas été discutés, ni endossés en groupe de travail.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN s.r.l.

(s) André Turmel

André Turmel

AT/nb

c.c. Par courriel à Me Jocelyn B. Allard et à tous les intervenants